



Jean-Pierre REVERCHON

et son équipe

Jassans-Riottier Agir et Réaliser



Jean-Pierre REVERCHON



Guy BROCHU



Ghyslaine ALLAIN-MONNIER



Charlene LAUDIER



Laurent NIOCHET



Régis ZEO



Déborah DANDRIMONT



Anita MOREL



Fabien GUERDER



Virginie Hoang



Alexandre DEVIN



Grégory JOLY



Catherine HOUILLON



Audrey GUILLOTON



Claudia DA CUNHA OLIVEIRA



Chabrey KISSALA



Patrick NONY



Michel CORDIN



Thierry WABANT



Nicolas SOPIC



Patricia DUMAX



Bernard MONNIER



Audrey BIEHLER



Pierre STANIUL



Solenn RIOU



Patrick BIEHLER



Stéphanie GAND



Roland BONNABAUD



Isabelle DESMARIS



Jassanaises, Jassanais, Soyez vigilants et réfléchissez bien avant de choisir votre candidat.

Dans une commune de 6 400 habitants, le maire n'occupe pas un « job » à mi-temps comme semblent le croire certains candidats. Le maire est présent à temps plein et s'il n'est pas à la mairie, il est en réunion de travail à l'Agglo de Villefranche ou sur les chantiers. La fonction de maire ne s'improvise pas. Elle demande disponibilité, compétences, endurance, réflexion, diplomatie, loyauté et honnêteté. L'équipe d'adjoints et de conseillers qui le seconde est un rouage indispensable au bon fonctionnement d'une mairie et doit prétendre à ces mêmes qualités.

Voulez-vous un maire qui privilégie sa campagne électorale à sa fonction de 1ere Adjointe Mme REIX et des adjoints qui brillent tout autant par leur absence depuis des mois et qui ont même refusé d'assister à la réunion préparatoire du conseil municipal pour le rapport d'orientation budgétaire, dans le but de se faire voir lors d'un vernissage au nouveau centre culturel ?

Où est leur conscience professionnelle ? Le devenir de la commune ne les intéresse pas, seule la prise de pouvoir les préoccupe.

Voulez-vous un maire qui vous caresse dans le sens du poil, qui se montre partout, qui parle beaucoup, qui vous promet la lune et qui démontre son incompetence dans la compréhension de l'analyse des dépenses publiques ?

M. Colombier vous promet réunion sur réunion, concertation publique sur concertation publique ; c'est facile de faire un inventaire à la Prévert, encore faut-il avoir les compétences requises et le temps nécessaire pour réaliser et budgéter un tel programme. Maire, ce n'est pas une fonction à quart de temps. Quant à Mme SEGURA, nous avons droit à une logorrhée de promesses non chiffrées qui n'engage que ceux qui veulent bien la croire.

Pensez-vous normal de donner votre confiance à l'équipe de Mme REIX qui lorsque les travaux de la nouvelle mairie ont été terminés, s'est opposée à ce qu'une porte ouverte à toute la population soit organisée ?

Elle redoutait que cette manifestation profite à ma campagne électorale plutôt qu'à la sienne alors qu'il était prévu que tout le conseil municipal accueille cette population.

Trouvez-vous normal que l'équipe de Mme REIX se soit opposée lors des deux derniers conseils municipaux au déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune, d'une parcelle située au parc de loisirs en vue de réhabiliter un vieux bâtiment (bloc 2) pour y créer une buvette/snack type guinguette alors qu'auparavant nombre d'entre eux était favorable à ce projet ?

Il s'agit la encore d'une opposition systématique à but électoral.

Trouvez-vous normal qu'une de nos colistières, bénévole de la médiathèque se soit fait retoquer par Mme REIX et son colistier M. PHULPIN pour avoir figuré dans une bande dessinée créée par nos soins où elle explique à un enfant le fonctionnement de la médiathèque ? Affichant une fureur démesurée, ils ont convoqué la directrice de la médiathèque pour l'en avertir. Par ailleurs, ils nous demandaient de supprimer cette bande dessinée.

Décidément, ils font feu de tout bois.

Votre vote engage la commune et son avenir pour des années.

Lorsque vous mettez votre bulletin dans l'urne, votre acte citoyen doit être réfléchi et non impulsif. Votez-vous pour des copains, ou votez-vous pour une équipe qui vous représentera à temps plein pour vous défendre en toute circonstance ?

Votez pour l'expérience, la disponibilité, les compétences, l'endurance, la réflexion, la diplomatie, le sérieux, la loyauté, l'honnêteté, un programme réaliste sans « blabla » et la garantie d'aucune augmentation de taux d'impôts locaux.

JASSANS-RIOTTIER AGIR ET REALISER
Liste conduite par Jean-Pierre REVERCHON.

Questions / Réponses

URBANISME ET CONSTRUCTIONS

POURQUOI Y A-T-IL AUTANT D'IMMEUBLES QUI SE CONSTRUISENT À JASSANS ?

Les constructions réalisées ces dernières années résultent de **l'application du PLU voté en 2012 par l'équipe municipale précédente**.

Lorsqu'un projet respecte les règles du document d'urbanisme en vigueur, **le maire a l'obligation légale de délivrer le permis de construire**. Tout refus injustifié pourrait être annulé par le tribunal administratif.

Aujourd'hui, la situation évolue avec l'entrée en vigueur :

- du **PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat)**
- de la loi **Climat et Résilience** et du dispositif **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

Ces règles limitent fortement l'urbanisation en périphérie et orientent le développement vers les centres urbains.

Pour encadrer cette évolution, la municipalité a décidé :

- de **limiter la hauteur des immeubles à deux étages (R+2)**
 - de soumettre les projets à des **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** décidées par la municipalité.
- L'objectif est de garantir que **l'urbanisation reste maîtrisée, cohérente et non anarchique**.

POURQUOI LE MAIRE N'A-T-IL PAS RÉVISÉ PLUS TÔT LE PLU DE 2012 ?

Une révision de Plan Local d'Urbanisme intervient généralement **au bout d'environ 10 ans** et nécessite **plusieurs années de préparation**, souvent **3 à 4 ans en amont**.

Or, dès **2018**, l'agglomération a engagé un travail de fond pour élaborer le **PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat)**.

Cette démarche s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **2018 à 2022 : élaboration du PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire
- **2022 à 2025 : construction du PLUI-H**
- **Septembre 2025 : adoption officielle du PLUI-H par l'agglomération**

Dans ce contexte, lancer une révision du PLU communal aurait été **illogique et inutile**, car celui-ci aurait été remplacé quelques années plus tard par le PLUI-H.

Autrement dit, cela aurait consisté à :

- lancer une procédure longue
- mobiliser des moyens importants
- pour un document qui aurait été **rapidement remplacé par le document intercommunal**.

La commune s'est donc **logiquement inscrite dans la démarche intercommunale**, ce qui était la solution la plus cohérente et responsable.

POURQUOI NE PAS SORTIR DU PLUI-H COMME CERTAINS LE PROPOSENT ?

Parce que **ce n'est juridiquement pas possible de le faire simplement**.

Le PLUI-H est adopté par l'intercommunalité et s'impose à toutes les communes membres.

Une commune ne peut pas décider seule d'en sortir.

Pour quitter le PLUI-H, il faudrait en réalité :

- quitter l'intercommunalité
- obtenir l'accord de l'ensemble des communes membres

Promettre une sortie du PLUI-H par simple référendum municipal **n'a donc aucune base juridique**.

Questions / Réponses

FINANCES DE LA COMMUNE

LA COMMUNE EST-ELLE TROP ENDETTÉE ?

Non. La situation financière de la commune est **solide et maîtrisée**.

Au 1er janvier 2026 :

- dette restante : **6,05 millions d'euros**
- recettes réelles de fonctionnement : **6,1 millions d'euros**

Le remboursement annuel des emprunts représente **6,3 % des recettes de fonctionnement**, ce qui est un niveau très raisonnable pour une collectivité qui a autant investi.

POURQUOI LA COMMUNE A-T-ELLE FAIT UN PRÊT-RELAIS ?

Un prêt-relais est un **outil classique de gestion de trésorerie pour les collectivités**.

Il permet de financer les travaux **dans l'attente du versement des subventions ou du remboursement de TVA (FCTVA)**.

La mairie a déjà remboursé 400.000€

Le solde restant de **1.6 million d'euros** sera intégralement remboursé en juin 2026 dès la perception du FCTVA et des subventions.

LES IMPÔTS VONT-ILS AUGMENTER ?

Depuis 12 ans :

- **les taux d'imposition communaux n'ont jamais été augmentés car M. le Maire REFUSE**

Grâce à une gestion rigoureuse, la commune a pu :

- investir massivement
- maintenir des services publics de qualité
- **sans augmenter les impôts.**

Si nous restons à la tête de la Mairie nous continuerons à ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, si les autres gagnent, attendez-vous à des augmentations fulgurantes d'impôts en remettant la faute sur nous.

SÉCURITÉ

QUE PROPOSEZ-VOUS POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ ?

Plusieurs actions sont prévues :

- développement de la **vidéoprotection** (rajout de caméras à des points stratégiques pour dissuader les vols et les trafics de stupéfiants)
- renforcement des effectifs de la **police municipale** par le recrutement de nouveaux agents
- extension de la **gendarmerie**
- création de **référénts de quartiers** venant renforcer le dispositif voisins vigilants
- sécurisation renforcée des **abords des écoles**

L'objectif est d'améliorer la **présence sur le terrain** et la **prévention**.

Questions / Réponses

BILAN DES DEUX MANDATS

QU'AVEZ-VOUS RÉELLEMENT RÉALISÉ CES DERNIÈRES ANNÉES ?

En deux mandats, la commune a réalisé **plus de 32 millions d'euros d'investissements structurants**.

Par exemple : **Équipements publics**

- rénovation de **la Police municipale**
- rénovation du **Château devenu mairie**
- agrandissement du **centre culturel**
- construction d'une **salle multifonction 500 personnes assises autour de tables**

Écoles

- rénovation **des cours d'écoles**
- nouvelles **cantines scolaires** dans l'école maternelle de la mairie et dans les 2 écoles de Champ Bouvier
- bibliothèque de l'école **Champ Bouvier**

Mobilité et voirie

- **12 voiries** rénovées
- **3 ronds-points** structurants
- **7 parkings** aménagés

Sports et loisirs

- création du **complexe tennistique**
- restructuration du **parc de loisirs**
- rénovation d'équipements sportifs

Ces investissements ont été réalisés **sans augmenter les impôts**.

LES PROJETS POUR LE PROCHAIN MANDAT

QUELS SERONT LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ?

Nous prévoyons **un programme ambitieux d'investissements** pour le mandat 2026-2032.

Cadre de vie

- **réfection des voiries**
- amélioration de la circulation en centre-ville
- redynamisation et végétalisation du centre-ville
- plan renforcé de nettoyage urbain

Scolaire :

- **isolation thermique**
- mise en place de **climatiseurs** dans les classes
- **désimperméabilisation et végétalisation** des cours d'écoles

Sports et loisirs

- construction d'une **salle multisport**
- rénovation du **terrain de football synthétique et ses vestiaires**
- création d'un **pumptrack**
- guinguette au **parc de loisirs**
- création d'un **mini-golf** au parc de loisirs

Vie associative

- réhabilitation du **bâtiment annexe de la mairie pour les associations**
- construction d'un **bâtiment pour le centre social**

Questions / Réponses

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Plusieurs actions sont prévues :

- rénovation énergétique des bâtiments publics
- développement du **photovoltaïque**
- création d'**îlots de fraîcheur**
- développement des **mobilités douces**
- gestion durable de l'eau
- lutte renforcée contre les **moustiques**

Ces mesures visent à **adapter la commune aux défis climatiques tout en améliorant le quotidien des habitants.**

SANTÉ ET SERVICES À LA POPULATION

La municipalité soutient :

- un projet privé de création d'un pôle médical à l'angle de la rue E.HERRIOT et de l'avenue de la plage. Dans ce pôle médical, il y aura la pharmacie du Marmont qui va s'agrandir au RDC et au 1er étage un pôle médical pour la femme et l'enfant avec des médecins spécialistes (gynécologue, pédiatre) et paramédicaux (sage-femme).
- le maintien de l'offre de soins de proximité déjà en place avec l'agrandissement de la pharmacie Jassanaise.

L'accès aux soins est un **enjeu majeur pour l'attractivité et la qualité de vie de la commune.**

VIE ASSOCIATIVE ET SOLIDARITÉ

Plusieurs mesures sont prévues :

- maintien des **subventions aux associations + prêt des salles**
- création d'un **budget participatif annuel pour soutenir les projets associatifs bénéfiques pour la commune**
- mise en place d'un **Conseil des Aînés**
- soutien au **centre social**

Ces actions visent à **renforcer le lien social et lutter contre l'isolement.**

 Vous trouverez insérés dans ce dépliant la circulaire et un bulletin de vote qui par manque de temps n'ont pas pu être livrés dans les délais à l'organisme chargé de vous les adresser par la poste.

Bien entendu vous disposerez de bulletins de vote à chaque bureau de vote.